

Séance publique du 12 février 2007

Délibération n° 2007-3928

commission principale : développement économique

objet : **[Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] : convention annuelle de partenariat avec l'association Action'elles pour son programme d'actions 2007 - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

L'entrepreneuriat contribue au dynamisme économique de l'agglomération et au renforcement de son positionnement dans la compétition européenne. Il est synonyme d'innovation et de renouvellement du tissu économique local. L'impact en termes d'emploi est déterminant : chaque année, près de 30 000 emplois sont créés ou sauvegardés dans l'agglomération lyonnaise grâce à la création et à la reprise d'entreprise.

Le dispositif partenarial [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], animé par la Communauté urbaine dans le cadre de Grand Lyon l'Esprit d'Entreprise, vise à consolider et renforcer l'impact de l'entrepreneuriat sur le développement économique de l'agglomération.

Ses objectifs sont :

- augmenter le nombre d'entreprises créées et pérennes et donc le nombre d'emplois :
 - . en sensibilisant les porteurs de projet potentiels à l'opportunité d'entreprendre et à l'opportunité de se faire accompagner pour réussir,
 - . en simplifiant le parcours du créateur d'entreprise et en lui offrant une réponse adaptée à ses besoins et un suivi personnalisé ;
- faire de Lyon la capitale européenne de l'entrepreneuriat en développant des actions innovantes et en faisant de l'agglomération une terre d'expérimentation pour le lancement d'initiatives de portée nationale et européenne.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Communauté urbaine, principale financeur de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], consacrera en 2007 plus d'1,4 M€ au développement de l'entrepreneuriat dans l'agglomération lyonnaise. Le soutien de la Communauté urbaine se traduit principalement par des conventions de partenariat avec des associations ou des organismes contribuant au développement de services de proximité et de qualité pour quatre cibles prioritaires : les créateurs d'entreprises traditionnelles, les porteurs de projet innovants, les repreneurs et cédants et les porteurs de projets issus des quartiers prioritaires.

L'agglomération lyonnaise connaît depuis trois ans une augmentation continue du nombre d'entreprises créées : + 12 % entre 2003 et 2005.

Grâce notamment à l'action d'associations intervenant spécifiquement auprès du public féminin, le pourcentage de femmes créatrices d'entreprises dans l'agglomération lyonnaise est important : il s'élève à 35 % contre environ 26 % au niveau national et régional.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à l'association Action'elles, membre de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat].

La présentation de l'activité d'Action'elles

Action'elles conduit une double mission :

- promouvoir l'entrepreneuriat auprès des femmes,
- accompagner les femmes chefs d'entreprise lors des premières années d'existence de leur entreprise.

Afin de répondre à ces objectifs, Action'elles mène plusieurs types d'actions : organisation ou participation à des événements relatifs à l'entrepreneuriat (salons, colloques, groupes de réflexion, etc.), animation de formations ou de permanences pour les créatrices d'entreprise, coordination d'ateliers d'échanges d'expérience, etc.

L'action d'Action'elles apporte une réelle valeur ajoutée au réseau car peu de structures assurent le suivi des entreprises lors de leurs premières années d'activité.

Le bilan d'action pour l'année 2006

L'évolution du nombre d'adhérentes (dirigeantes bénéficiant du suivi post-crédation)

Libellé	2004	2005	Au 15 novembre 2006
nombre d'adhérentes	33	118	147

On note une croissance importante du nombre d'adhérentes, ce qui témoigne du positionnement d'Action'elles sur le suivi des jeunes entreprises au démarrage.

Le détail des actions de suivi post-crédation

Action'elles a organisé 18 ateliers d'échanges et de formation en 2006 ayant réuni près de 130 participantes. L'association a également animé plusieurs soirées conférences.

Par ailleurs, près de 60 femmes ont été accompagnées de manière individuelle.

Enfin, à compter du mois de décembre 2006, Action'elles assure une permanence bimensuelle pour les dirigeantes d'entreprise.

Les actions de sensibilisation et de promotion de l'entrepreneuriat

En tant que membre du réseau [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], Action'elles a animé deux sessions de formation à destination des partenaires sur la thématique de l'entrepreneuriat féminin : plus de 20 partenaires ont répondu présents.

Action'elles a participé à plusieurs salons (salons des entrepreneurs de Paris et Lyon, salon de la microentreprise, etc.). Lors du salon des entrepreneurs de Lyon, Action'elles a animé une conférence sur l'entrepreneuriat féminin. Au cours de ces salons, ce sont près de 700 femmes qui ont été rencontrées par l'association.

L'implication dans le réseau

Conformément à la charte, Action'elles réoriente systématiquement les créatrices qu'elle ne peut accompagner vers les autres membres du réseau.

Action'elles participe par ailleurs activement à la démarche de professionnalisation/labellisation en cours.

Elle est par ailleurs concernée par la mise en place de la base de données commune à l'ensemble des acteurs du réseau.

Les perspectives 2007

Suivi des jeunes dirigeantes d'entreprise

- . augmentation du nombre d'adhérentes (objectif de 150 en 2007),
- . pérennisation de la permanence bimensuelle,
- . organisation de 20 ateliers d'échanges et de formation réunissant au moins 150 participantes,

- . accompagnement de 65 dirigeantes d'entreprise au minimum.

L'implication dans le réseau

- . mise en place des actions de professionnalisation nécessaires à l'obtention de ce label et à son maintien sur le long terme,
- . installation et alimentation de la base de données commune,
- . affichage de l'appartenance au réseau lors des actions de communication menée par l'association.

Les actions de sensibilisation et de communication

Assurer une présence renforcée d'Action'elles dans l'ensemble des manifestations relatives à l'entrepreneuriat pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin et le dynamisme de l'agglomération lyonnaise dans ce domaine.

Les modalités de soutien de la Communauté urbaine et critères d'évaluation

Afin de poursuivre les actions engagées en 2006 et de pérenniser l'action d'Action'elles au sein du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine de 7 500 € en 2007, dans le cadre d'une convention annuelle de partenariat.

La réalisation du plan d'action prévu ci-dessus sera évaluée sur la base de critères prévus dans le cadre de la convention.

Le budget prévisionnel 2007

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
dépenses par actions	42 800	subventions d'exploitation	99 500
. ateliers formation	12 600	DCASPL*	20 000
. journée de sensibilisation	2 500	délégations aux droits des femmes	12 000
. entretiens individuels	21 200	région Rhône-Alpes	15 000
. salons professionnels	6 500	Communauté urbaine	7 500
prestations de services	7 500	autres collectivités	15 000
charges de personnel	37 400	fonds social européen	10 000
frais de gestion	15 600	programme européen Tower	20 000
autres services extérieurs	37 000	cotisations et contributions	40 800
total	140 300	total	140 300

* direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales

Vu ladite convention ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 7 500 € pour 2007.

2° - Autorise monsieur le président à signer une convention de partenariat avec Action'elles pour l'année 2007. La convention précise notamment les modalités de versement de la subvention : 80 % à la signature de la convention, les 20 % restants sur remise d'un rapport d'activité le 30 novembre 2007.

3° - La dépense correspondante de 7 500 € sera imputée aux crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 090 - opération n° 0757.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,